

Activités internationales



Bulletin d'information de
l'espace International de la CGT

n° 21 - 3^e trimestre 2015

Le peuple se rebiffe

Sommaire

Édito

Dossier

La CES
Les principales Euromanifestations
organisées par la CES
Affiliation européenne des fédérations
de la CGT
Les activités de formation de l'Institut
syndical européen

Panorama des continents, spécial relations Union européenne / reste du monde

Afrique
Asie-Pacifique
Communauté des États indépendants
Amériques

Actualités

Les « DESC », kesako ?

Nouvelle d'Afrique

Projet CSI Afrique

Nouvelles d'Asie-Pacifique

Polynésie
Népal
Corée
Inde
Nyanmar

Nouvelles d'Europe

Finlande
Suède

À voir, à lire

Le trafic de migrants en Asie de plus en
plus complexe et dynamique

Écho de l'OIT

Écho de la CSI

Affichette Solidarité Népal

Les électeurs grecs ont retoqué contre toute attente, et surtout contre les injonctions d'éminents experts de la Troïka, le programme de réforme exigé contre une restructuration de la dette souveraine. Plus récemment, les adhérents et sympathisants du parti travailliste britannique ont élu - au premier tour, et avec une majorité très claire - Jeremy Corbyn, candidat progressiste et soutenu par nombre de syndicats britanniques. Là aussi, les pontes du parti ont d'abord ri aux éclats, puis ont fortement déconseillé et décrédibilisé le candidat.

Et, pourtant, le peuple souverain ... est souverain, justement, et ne danse pas aux airs convenus de l'establishment politique. C'est déjà rassurant ! Mais ce n'est pas tout.

L'exemple grec nous l'a démontré cet été : si le peuple de gauche en Europe ne réussit pas à être solidaire, et à se manifester avec la même fermeté que les Grecs ou les Britanniques du Labour dans les urnes, ces actes forts restent sans lendemain. Malheureusement, le constat est sans appel : cet été, nous n'avons pas réussi à construire le rapport de force qui aurait permis au gouvernement grec de s'appuyer sur le résultat du référendum.

L'enseignement est clair : Jeremy Corbyn, tout seul, sera une belle icône, mais qui

tournera vite au martyr s'il n'est pas appuyé, et soutenu par une forte mobilisation de ce peuple de gauche britannique et européen. Il s'agit maintenant de transformer cet essai.

Le mouvement syndical est devant sa responsabilité de monter l'opposition aux idées dominantes actuellement, comme le néolibéralisme, l'austérité, ou le fameux « *il n'y a pas d'alternative !* ». Il serait de bon ton de dépasser les divisions internes à cet effet, et il serait plus efficace de se montrer uni(e)s et solidaires !

Nous pouvons déjà tester notre capacité d'unité et de fermeté à la fin de ce mois de septembre : la CES tiendra son 13^e Congrès à Paris. Déjà la crise grecque de cet été fera que rien ne sera plus comme avant : nous devrons tirer le bilan du rôle joué par le syndicalisme européen pendant cette longue crise de la dette souveraine (et pas seulement celle de la Grèce). Nous devrons surtout décider tous ensemble comment nous voulons agir à l'avenir dans et avec la CES, tou(te)s, uni(e)s et déterminé(e)s. Le rôle de la CES devra évoluer.

Justement, ce débat est à l'ordre du jour du 13^e Congrès de la CES.

Wolf Jäcklein

Animateur de l'espace International

La CES

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a été fondée en 1973 et regroupe aujourd'hui 90 organisations de 39 pays en Europe ainsi que dix fédérations syndicales européennes (FSEs). Elle est ainsi la plus haute représentation des syndicats démocratiques et indépendants en Europe. Elle dépasse par sa zone d'influence l'Union européenne, par ce que ses affiliées viennent de tous les pays du continent européen ⁽¹⁾. Elle fêtait ses 40 ans d'existence en 2013.

De par sa composition, la CES représente la diversité européenne dans toutes ses variantes : linguistiques, géographiques, politiques, historiques, mais aussi la diversité organisationnelle de la famille syndicale en Europe : elle intègre une large gamme allant des syndicats dits de « métier », aux syndicats qui organisent les travailleurs sur la base de leur catégorie professionnelles (cols bleus, cols blancs, etc.) fermement ancrées dans certaines régions en Europe, jusqu'aux organisations les plus revendicatives.

À son origine, il y avait l'intention d'organiser le porte-parole des travailleurs vis-à-vis des institutions européennes, inspirée par la CEEA et ses organes de concertation tripartites. Les organisations fondatrices, en 1973, sont toutes issues des syndicats proches de la mouvance social-démocrate. Très tôt, par contre, la CES dépasse la logique qui préside jusqu'alors à l'organisation du syndicalisme international ⁽²⁾, et s'ouvre aux syndicats de tradition chrétienne, et communiste (la CGIL italienne adhère dès 1974, suivie des CCOO espagnols en 1990 et de la CGT Portugal en 1995).

Elle développe donc les pratiques de débat, et de compromis interne qui sont typiques des organisations unitaires au niveau national. Elle y gagne la crédibilité vis-à-vis des interlocuteurs extérieurs : ce qu'elle affirme est incontestablement l'expression de la position des travailleurs en Europe. Cela lui permet, justement, de fêter ses 42 ans en 2015.

Les congrès de la CES

- Congrès fondateur, février 1973 à Bruxelles (Theo Rasschaert élu Secrétaire général)
- 1976 à Londres
- 1979 à Munich (Mathias Hinterscheid élu Secrétaire général)
- 1981 à La Haye
- 1985 à Milan
- 1988 à Stockholm
- 1991 à Luxembourg (Emilio Gabaglio élu Secrétaire général)
- 1995 à Bruxelles
- 1999 à Helsinki
- 2003 à Prague (John Monks élu Secrétaire général)
- 2007 à Séville
- 2011 à Athènes (Bernadette Ségol élue Secrétaire générale)
- 2015 à Paris

Dès le début des années 1990, les organisations affiliées se rendent cependant compte qu'il fallait dépasser la seule fonction de lobbying en direction des institutions européennes, et être présent là où se trouvent les travailleurs en Europe : d'abord donc dans les firmes multinationales. Les syndicats réunis autour d'une même entreprise commencent alors à mettre en place des comités d'entreprises transnationales. L'appui des FSEs et celui de la CES a ensuite abouti à la première directive sur le Comité d'Entreprise Européen, qui du coup généralisait ce droit à toutes les entreprises transnationales en Europe.

La CGT avait déposé une demande d'affiliation à la CES dès 1973. Elle ne fut pas acceptée suite à l'opposition de la Cfdt et de FO. Faute de forum d'échange et de coordination transnationale au niveau Européen, la CGT a alors entrepris de multiplier les rencontres et concertations bilatérales, au niveau interprofessionnel et au niveau des branches. Face aux limitations

de cet exercice, et constatant le besoin d'un échange multilatéral avec les acteurs majeurs du syndicalisme européen, la CGT a maintenu sa demande d'affiliation. C'est après la chute du mur de Berlin, et sur la pression montante des organisations déjà affiliées et non en dernier lieu celles de l'ancien bloc de l'Est, que la CGT est devenu membre de la CES en 1999, au Congrès de Helsinki.

Depuis l'élargissement à l'est de l'UE et l'arrivée de nouveaux affiliés à la CES, et plus concrètement depuis 2008 avec l'éclatement de la crise financière d'abord - devenue crise européenne tout court en 2015, montent en interne des interrogations qui appellent à un ré-saisissement des orientations de la CES. La diversité des situations économiques et conjoncturelles, mais aussi les différences de répartition des compétences entre Bruxelles et les capitales nationales font apparaître des difficultés croissantes pour approcher les débats dans la perspective d'un consensus unanime, porté par des positions de compromis. Une position unique des travailleurs n'est peut-être plus adaptée à une variété de situations qui ne peuvent peut-être plus être adressées ainsi. Bien sûr s'ouvre alors la question si une organisation qui s'est bâtie sur une tradition unitaire peut supporter de telles forces centrifuges qui s'installeraient très naturellement comme conséquence.

Un débat préliminaire avait déjà soulevé ces questions pour le Congrès d'Athènes en 2011, mais n'avait pas abouti. Il ressort aujourd'hui avec un document sur le « rôle de la CES » qui fera l'objet d'un débat pendant le Congrès de Paris.

Les questions de l'unité du mouvement des travailleurs, mais aussi des différences de stratégie pour réaliser les intérêts de la classe ouvrière y seront débattues.

La CES ne pourra que sortir grandie de ce débat.

(1) Hormis Russie, Moldavie, Ukraine et Biélorussie.

(2) Avec les syndicats « libres » d'un côté, les « chrétiens » et « communistes » de l'autre..

Les principales Euromanifestations organisées par la CES

Date et lieu	Thème de l'Euromanifestation	Participants
Mars 1997 Bruxelles	« Contre la fermeture de Renault-Vilvorde et pour la sécurité d'emploi »	75 000
Décembre 2000 Nice	« Pour l'Europe de l'emploi et des droits sociaux »	80 000
Mars 2005 Bruxelles	« Plus d'emplois de meilleure qualité - Défendre l'Europe sociale - Stop Bolkestein »	80 000
Décembre 2008 Strasbourg	« Priorité aux travailleurs, et non aux horaires de travail à rallonges »	30 000
Mai 2009 Berlin, Bruxelles, Madrid, Prague	« Combattre la crise : priorité aux citoyens »	250 000
Septembre 2010 Bruxelles	« Non à l'austérité - Priorité à l'emploi et à la croissance »	100 000
Avril 2011 Budapest	« Non à l'austérité - Pour l'Europe sociale, pour des salaires équitables et pour l'emploi »	50 000
Septembre 2011 Wrocław	« Oui à la solidarité européenne - Oui à l'emploi et aux droits des travailleurs - Non à l'austérité »	50 000
Novembre 2012 Bruxelles et autres pays	« Pour l'emploi et la solidarité en Europe. Non à l'austérité »	Plusieurs centaines de milliers
Avril 2014 Bruxelles	« Contre l'austérité - Pour des investissements, des emplois de qualité et l'égalité »	50 000

Affiliation européenne des fédérations de la CGT

		SIGLE	URL	FDs CGT AFFILIÉES
1	Retraités	FERPA	http://ferpa.etuc.org/	UCR
2	Encadrement	EUROCADRES	http://www.eurocadres.org/	UGICT
3	Arts / entertainment	EAEA	http://www.iaea-globalunion.org/eaea	
4	Police	EUROCOP	http://www.eurocop-police.org/	
5	Bois/bâtiment	FETBB	http://www.efbww.org/	FNSCBA
6	Alimentaire, forêts, agriculture, tourisme	EFFAT	http://www.effat.org/en	Commerce
7	Journalistes	FEJ	http://www.ifj.org/	SNJ
8	Industrie manufacturière	IndustriAll Europe	http://www.industriall-europe.eu/	FTM, Filpac, FNIC, FNME, THC, FNTE, Verre-Céramique
9	Service public	FSESP	http://www.epsu.org/	Santé, SPTerritoriaux, FNME, UGFF
10	Transport	ETF	http://www.etf-europe.org/	Officiers marine marchande, FNSM, Cheminots, Transports
11	Éducation	CSEE	http://www.csee-etuce.org/	FERC
12	Services	UNI Europa	http://www.uniglobalunion.org/regions/uni-europa/news	Audiovisuel, spectacle et action culturelle, Banques-Assurances, Commerce, FAPT, FILPAC et Sté études

Les activités de formation de l'Institut syndical européen

L'Institut syndical européen, ETUI, regroupe les activités de formation et de recherche de la Confédération européenne des syndicats. Il prépare, soutient et prolonge les activités de la CES et de ses organisations membres dans les domaines importants pour l'action syndicale en Europe. Il est composé d'un département recherche structuré en trois unités - Européanisation des relations industrielles ; Politiques économiques sociales et de l'emploi ; Conditions de travail, santé et sécurité - et d'un département Formation. Il met ses travaux et ses capacités à disposition de toutes les organisations membres de la CES et établit des liens étroits avec elles. C'est le cas notamment pour les activités de formation.

Centrées sur l'échange des savoirs et savoir-faire, sur la connaissance des orientations et actions de la CES et de ses organisations membres, les formations réalisées par l'ETUI ont toutes un caractère multiculturel. Elles regroupent, en effet, toujours des syndicalistes de plusieurs des 86 organisations membres de la CES et si l'anglais est toujours présent les langues des pays où se déroulent les formations et des organisations partenaires sont proposées aussi.

Les activités de formation s'organisent autour de six grands axes : la formation d'Euroformateurs, la gestion de projet, les

jeunes cadres syndicaux, les membres de Comités d'entreprise européens, les formations linguistiques et de nombreuses questions thématiques (protection sociale, migration, renforcement des syndicats ...).

Multiculturelles également car les équipes pédagogiques, sous la responsabilité des responsables formation de l'ETUI, intègrent des formateurs des organisations membres qui, dans la mesure du possible, ont une double compétence pédagogique et thématique. Ces équipes, différentes pour chaque stage, sont liées aux thèmes des stages et aux partenariats entre les organisations membres et l'ETUI. En effet, l'ETUI n'a pas de locaux pédagogiques et donc organise les actions de formation en coopération avec les membres de la CES.

Chaque axe bénéficie de l'apport d'un réseau composé de formateurs issu des organisations membres. La CGT pour sa part est active dans les réseaux des Euroformateurs, de la gestion de projet et des jeunes dirigeants.

Les organisations membres de la CES sont consultées sur la vie de l'ETUI par l'intermédiaire du Comité exécutif de la CES. Pour les activités de formation syndicale, elles le sont lors la Conférence annuelle de l'ETUI Education. Elles sont par ailleurs appelées à donner leur avis sur le pro-

gramme sur quatre ans (entre deux congrès de la CES) et faire des propositions pour la mise en œuvre dans les programmations annuelles.

Pour la CGT, ce sont le Pôle formation syndicale et l'Espace International qui assurent conjointement le suivi de l'ETUI Education et les inscriptions aux stages. La CGT favorise la participation de ses dirigeants et militants. Ces stages permettent une meilleure connaissance et compréhension du mouvement syndical en Europe et de la CES par le partage, l'échange et la confrontation d'idées. Ils nous aident à lutter contre la mise en concurrence des travailleurs, à réfléchir à des actions communes ou parallèles et à étendre les coopérations et solidarités syndicales. De plus, depuis plusieurs années, l'ETUI met en place des actions pour faire reconnaître les savoirs et savoir-faire acquis dans l'activité syndicale.

Bien que la participation aux stages puisse paraître limitée (20 à 24 participants par stage avec un stagiaire par organisation), l'impact de ces formations sur la prise en compte des questions européennes et des différents points de vue, et les contacts directs entre militants de différents pays sont importants. Cela nous permet à tous syndicalistes européens de dépasser des images toutes faites et d'être en contact avec les réalités du syndicalisme en Europe.

Pour en savoir plus : <http://www.etui.org/fr>

etui.

european trade union institute

Nouvelle d'Afrique

Toujours une histoire de matières premières

L'Union européenne négocie de nombreux accords commerciaux, appelés Accords de Libre Échange (ALE) ou Accords de Partenariat Économique (APE) en ce qui concerne l'Afrique. L'accord de libre-échange entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'UE a été signé le 23 juin 2000 à Cotonou au Bénin par 77 pays ACP et l'Union Européenne. Il est entré en vigueur en avril 2003.

L'accord de Cotonou fixe comme objectif la libéralisation des services et la mise en place de règles en ce qui concerne la concurrence, la normalisation, la protection de la propriété intellectuelle, et les mesures sanitaires et phytosanitaires. L'inscription dans l'accord de Cotonou de la libéralisation des services ainsi que de la protection des investisseurs, le droit de la concurrence, etc., est l'illustration de la stratégie commerciale de la commission européenne. L'objectif est d'élaborer une stratégie visant à ouvrir les marchés à l'étranger afin de favoriser l'implantation des entreprises européennes. La position de l'Union Européenne est un refus du protectionnisme et la volonté de créer un marché ouvert.

Dans le cadre des accords avec les pays du continent africain, les instances dirigeantes de l'UE prétendent que l'objectif premier de ces accords commerciaux est le développement, la réduction, et à terme l'éradication de la pauvreté. Cependant cette dynamique en faveur de la libéralisation de l'Afrique suscite nombres d'inquiétudes. Le Parlement Européen soulignait en effet en 2006 que « la libéralisation du commerce entre des partenaires inégaux à des fins de développement s'est révélé dans le passé inefficace et même contre-productif ». Ainsi, les instances européennes reconnaissent que la suppression des obstacles aux échanges entre les parties telle qu'elle est envisagée dans les accords commerciaux négociés peut poser de graves problèmes aux consommateurs et producteurs présents,

par exemple, dans le secteur agricole et alimentaire.

Face à l'arrivée de produits agricoles du Nord subventionnés, disposant d'exploitations aux taux de rendement jusqu'à 1000 fois supérieures à celles des pays du Sud, les débouchés pour les petits agriculteurs des Pays En Développement (PED) dans leur propre pays sont menacés, ne pouvant rivaliser compétitivement avec les produits agricoles du Nord. L'arrivée des produits de l'UE viendra concurrencer directement les productions des pays africains. Exportés souvent sous leur prix de production, par le jeu de subventions des politiques agricoles, les produits européens sont plus compétitifs. Cela privera les producteurs africains de débouchés sur leur propre territoire, entraînant la destruction d'emploi et menacera la souveraineté alimentaire par la dépendance aux importations. La modernisation de l'agriculture sera également fortement contrainte. Toute hausse des cours des produits agricoles aura des conséquences immédiates catastrophiques sur les économies des pays africains et la vie des populations.

En matière industrielle, les risques sont les mêmes. L'ouverture aux produits européens aura également des conséquences négatives sur les pays africains. Si quelques rares pays ont réussi à développer quelques industries nationales, c'est notamment grâce à une politique de protection économique de ces secteurs. L'arrêt de ces protections risque de provoquer un choc industriel avec, là encore, des conséquences importantes en terme d'emplois. L'enjeu est pourtant, dans ces pays, de développer les industries de transformation existantes et de permettre l'émergence d'industries de transformation nouvelles.

Enfin, la suppression des droits de douanes aura une conséquence immédiate désastreuse pour les pays africains. Pour nombre de pays d'Afrique de l'Ouest par exemple, ces droits constituent une part importante

des ressources financières de l'État (40 % pour le Bénin, 17 % pour le Niger). Par la réduction des droits de douanes, les États africains ont deux possibilités :

- augmenter leurs ressources : soit par une réforme de la fiscalité avec une augmentation des impôts directs et indirects, long et difficile à mettre en place ; ou le développement des exportations, qui nécessite de développer le secteur industriel et la transformation des matières premières sur place. Or, la libéralisation des marchés viendra encore davantage menacer le tissu industriel et contraindre son développement ;
- baisser les dépenses : le risque est de voir les gouvernements faire des coupes franches dans les services de base (éducation, santé, eau potable et assainissement, énergie, etc.) précarisant encore plus des populations fragiles déjà fortement éloignées de ces services. La modernisation industrielle, administrative, des infrastructures publiques sera encore plus fortement contraintes.

L'une des conséquences prévisibles sera l'asphyxie des économies africaines avec pour corollaire la poursuite d'une migration massive de populations privées d'avenir dans leur pays et la reproduction des drames que nous voyons chaque jour. La population d'Afrique de l'Ouest devrait passer de 302 millions d'habitants en 2010 à 807 millions en 2050, et ce dans un contexte de réchauffement climatique particulièrement accentué dans cette région. Faute de perspective d'emploi dans leur pays, conséquence des politiques libérales que l'Union Européenne leur impose, associé à la faiblesse de l'Aide Publique au Développement, les populations africaines n'auront d'autres choix que de chercher là où elles le peuvent leurs perspectives de subsistance.

Face à ces enjeux, la CGT estime que la priorité est à la consolidation de l'intégra-

tion régionale des pays africains, sans pression extérieure, mais avec l'appui institutionnel et financier de l'Union européenne. Les négociations pour l'intégration régionale doivent mieux prendre en compte les disparités de développement et les structures de production des pays d'une même région.

La CGT estime que la Commission européenne et les États membres de l'UE doivent s'engager, en substitution aux APE, dans la négociation d'Accords de Coopération et de Solidarité qui ne soient pas basés sur le libre-échange. De tels accords devraient avoir pour objectif la

réalisation des droits humains dans les pays africains et, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels. Le droit des ensembles régionaux à protéger et réguler leurs marchés devrait être pleinement reconnu, notamment pour les produits agricoles et alimentaires. L'autonomie politique des pays et leur capacité à disposer de ressources financières et à lutter contre l'évasion fiscale ne doivent pas être entravées, mais au contraire soutenues. Tout accord entre l'Union européenne et les pays d'Afrique doit garantir la primauté des droits humains et des droits sociaux fondamentaux sur tout aspect commercial ou financier.

Enfin, face à la détresse de ceux qui fuient leur pays, il est nécessaire que la coopération internationale s'active pour contribuer à organiser sans délai l'aide au développement et la sécurité pour toutes les populations concernées. La CGT réclame non seulement des moyens techniques et humains à mettre en œuvre pour assurer l'obligation de secours en mer, mais également des moyens financiers pour permettre d'accueillir les personnes en besoin de protection sur le territoire européen. Il faut ouvrir les voies d'accès légales car sans cela les drames quotidiens ne cesseront pas.

MM

Nouvelle d'Asie-Pacifique

10^e Forum de l'ASEM



Créé en 1996, le Dialogue Asie-Europe ou ASEM (Asia-Europe Meeting) est un forum interrégional qui regroupe d'une part la Commission européenne et les 28 membres de l'Union européenne, et d'autre part les 13 membres de l'ASEAN Plus Trois c'est-à-dire le secrétariat de l'ASEAN ainsi que la Chine, le Japon et la Corée du Sud auxquels s'ajoutent la Mongolie, l'Inde et le Pakistan. La Birmanie est revenue aux réunions en 2014.

L'ASEM a vocation à approfondir les relations entre l'Asie et l'Europe à tous les niveaux autour de réunion entre les chefs d'État tous les deux ans – alternativement en Asie et dans l'UE. Il repose essentiellement sur trois piliers : politique, sécurité et économie, et éducation et culture. Mais son objectif principal est de favoriser un dialogue sur le développement économique avec un axe très fort en direction des entreprises. En effet, depuis la création, les réunions de l'ASEM sont précédées de

« Business Forums » qui assurent l'interface entre les dirigeants politiques de l'ASEM et le monde de l'entreprise. En revanche, dans cette construction, on ne retrouvait ni pilier social, syndical ou de la société civile.

En 2006, la préoccupation du gouvernement allemand d'un renforcement du dialogue ASEM sur les questions d'emploi s'est concrétisée avec la première réunion des ministres du travail, de l'emploi et des affaires sociales ASEM à Potsdam. Les réunions sont maintenant prévues tous les deux ans, avant celle des chefs d'État.

En 2008, la pression syndicale, coordonnée par la CSI avec le soutien de la CES, a permis d'obtenir un Forum du travail. Il organise les réunions du Forum des partenaires sociaux tous les deux ans. Il a permis notamment une consultation des partenaires sociaux en 2012. Entre 2010 et 2012, il a lancé un programme de travail parallèle sur le « dialogue social pour les conditions de travail » et contribué aux projets de l'ASEM sur l'emploi des jeunes, la santé et la sécurité au travail, et la protection sociale. Cependant, il reste encore à gagner que ce « Forum du travail » soit à égalité avec celui des entreprises et que les réunions du Forum des partenaires sociaux ne soient pas une juxtaposition de points de vue.

Depuis le 1^{er} Forum des partenaires sociaux en 2008, la CGT s'investit dans ces rencontres et réunions. Elle a pour objectif de mieux connaître les réalités des travailleurs des pays d'Asie concernés et leurs organisations syndicales, de renforcer et développer coopérations et actions syndicales au niveau confédéral, et à les favoriser au niveau professionnel en particulier dans les firmes multinationales.

Cependant, la crise et les politiques d'austérité poussent les États membres de l'ASEM à ralentir certaines activités notamment celles qui concernent le champ du social et la coopération syndicale. Pourtant, l'Asie est devenue un des centres économiques du monde et déjà les États-Unis sous la présidence de Barak Obama ont réorienté leur politique vers cette région – la politique dite de « Pivot vers l'Asie » – pour des raisons géopolitiques et économiques en proposant notamment un renforcement de l'intégration économique via l'accord de libre échange TPP (Partenariat Trans-Pacifique) – que les États-Unis considèrent comme l'équivalent au TTIP avec l'UE.

Dans le même temps, les échanges économiques entre l'Europe et l'Asie ne cessent de se renforcer en particulier par la présence des firmes multinationales. Par exemple, les

grands constructeurs européens de l'automobile aujourd'hui produisent mais aussi vendent plus en Asie qu'ailleurs dans le monde et surtout qu'en Europe. Ce qui explique une focalisation de la presse économique sur les conséquences de l'explosion dans le port de Tianjin début août avec

la destruction de stocks importants d'automobiles de constructeurs européens.

Aussi, la CSI et la CSI Asie-Pacifique et la CES considèrent le Forum du travail Asie-Europe comme une priorité pas tant pour préparer les Réunions des Ministres du

travail et de l'emploi des pays de l'ASEM que pour donner un lieu aux organisations syndicales pour réfléchir, analyser, débattre et élaborer ensemble des stratégies et des actions syndicales conjointes.

MLB

Nouvelle de la Communauté des États indépendants

Nouvelles de la frontière orientale de l'Union Européenne : « Le caractère déséquilibré et déséquilibrant du partenariat oriental »



En orange : les six pays concernés par le partenariat oriental (du Nord au Sud : Belarus, Ukraine, Moldavie, Géorgie, Azerbaïdjan, Arménie).

La politique de voisinage de l'Union Européenne en direction des pays situés le long de sa frontière orientale a été officiellement lancée lors d'un sommet à Prague en mai 2009. Mais sous couvert de la promotion (toute relative d'ailleurs, quand on voit les évolutions à l'œuvre) des droits et de la démocratie dans les six pays concernés, les développements de cet accord apparaissent aujourd'hui déséquilibrés autant que déséquilibrant. Un premier bilan s'impose !

Dès 2010, à l'initiative de la CGT, le Comité Exécutif du PERC (la structure continentale de la CSI sur la zone Europe, courant de Lisbonne à Moscou et de Reykjavik à Bakou) était saisi des potentielles conséquences négatives de cet accord de partenariat. Plusieurs de nos camarades issus des six pays concernés (voir carte) avaient alors pointé, avec nous, les lacunes sociales du texte régissant les relations entre l'UE et sa

frontière orientale, intitulé « Eastern Partnership ». On avait encore du mal à appréhender les conséquences sociales de l'extension de la zone européenne de libre-échange économique aux six pays concernés, à la fois sur leurs économies respectives, mais également sur celles des membres actuels de l'Union Européenne. Mais le risque apparaissait déjà d'évidence d'un accord qui transformerait ces pays en marchepied économique de l'Union Européenne, sans pour autant étendre l'acquis social européen aux travailleurs de la zone, le tout sur fond de mise en concurrence des travailleurs entre eux. Plusieurs critiques portaient également sur la composition du forum de la société civile, sur la nature des organisations invitées à y participer et sur la sous-représentation des organisations syndicales en son sein. Enfin, certains de nos camarades de la CEI dénonçaient à l'époque les accords conclus entre l'UE et des régimes autoritaires (notamment en Géorgie, alors dirigée par Saakashvili) dont les valeurs et les pratiques se situent pourtant aux antipodes du modèle européen. On doit s'interroger de la même manière sur la façon dont l'Union Européenne a fermé et ferme encore les yeux sur l'influence que des groupes d'extrême droite ont prise dans le changement de pouvoir en Ukraine en 2014, en se présentant là encore comme pro-européens.

Pour la CGT, la question du Partenariat Oriental et de ses effets déséquilibrants est au cœur des thématiques politiques que nous devons aborder au sein de la CES comme de la CSI. Les accords commer-

ciaux de l'Union sont trop souvent, en tous cas avec les zones plus faibles économiquement qu'elle, un instrument pour imposer ses vues hégémoniques à ses « partenaires ». Malheureusement pour les six pays concernés par le partenariat oriental, la Fédération de Russie ne procède pas autrement, quitte, de surcroît à recourir à la violence.

De ce point de vue, il faut aussi lire la crise qui secoue l'Ukraine depuis deux ans, et la guerre qui ravage l'est de son territoire, à l'aune des soubresauts du partenariat oriental.

Les éléments extrémistes ukrainiens de tous bords portent bien sûr une lourde part de responsabilité dans cet embrassement. Mais celui-ci a aussi été attisé par les appétits géopolitiques de voisins, tant de l'Est que de l'Ouest, qui ont agi en véritables prédateurs sur l'Ukraine et ses peuples. En ce qui la concerne, l'UE a commis une première erreur colossale fin novembre 2013, lors du sommet de Vilnius, en soumettant à l'Ukraine un accord au rabais qui contraignait le pays à des réformes anti-sociales (retraites, niveau des salaires, flexibilisation du code du travail) et structurelles (privatisations, ouverture des marchés aux investissements directs étrangers, réformes industrielles) sans lui ouvrir réellement de perspective, en dehors d'un assouplissement du régime des visas. Aujourd'hui, l'UE, adossée au FMI, fournit au pays une aide financière colossale ; plusieurs dizaines de milliards d'euros depuis 2014. Mais cette aide n'est pas gratuite ; nos camarades ukrainiens de la FPU relevaient d'ailleurs récemment que, depuis la signature de l'accord de partenariat oriental par leur

Vous pouvez nous joindre :

Wolf JÄCKLEIN

Animateur de l'espace International
Courriel : w.jacklein@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 89

Frédéric IMBRECHT

Membre de la CE confédérale
En charge des questions européennes
Courriel : f.imbrecht@cgt.fr
Tél : 01 55 82 81 83

Stéphanie BAVARD

Assistante de direction
Courriel : s.bavard@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 90

Nicole BREGERE

Secrétaire de direction
Courriel : n.bregere@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 94

Pierre COUTAZ

CSI – OIT – Normes sociales - CEI
Courriel : p.coutaz@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 91
Portable : 06 12 80 09 80

Jean-Jacques GUIGON

Afrique - PMO
Courriel : jj.guigon@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 85
Mobile : 06 08 25 70 41

An LE NOUAIL

Membre du CESE
Courriel : a.lenouail@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 63

gouvernement en 2014, des tentatives ont eu lieu en Ukraine de les exclure des consultations sociales. Et que ce partenariat a été le cheval de Troie qui a permis à ce même gouvernement de produire, sur les conseils de l'UE un nouveau code du travail particulièrement dérégulé et dévastateur. Il contraint également le pays à une libéralisation extrêmement rapide de la santé et de l'éducation.

Les aides financières sont donc conditionnées à des réformes structurelles qui vont conduire l'Ukraine sur le chemin emprun-

tée par la Grèce, celui du collapse économique et social, ajoutant le désespoir au chaos ambiant. Notons d'ailleurs pour conclure que, comble du cynisme, le FMI a annoncé début septembre une réduction de 20% de la dette ukrainienne, afin d'aider le pays à faire face aux difficultés qu'il traverse. La Grèce doit-elle souffrir d'une guerre avec l'un de ses voisins pour être entendue sur ses demandes légitimes de réduction de sa dette ?

PC

Nouvelle des Amériques

Commerce transatlantique

Dans le débat public actuel, les relations transatlantiques sont perçues soit sous l'angle des écoutes téléphoniques, soit sous l'aspect du libre-échange. Du côté des accords transatlantiques, notamment TTIP (TAFTA) avec les États-Unis, et CETA avec le Canada, il y a de nouvelles poussées pour faire avancer les négociations.

Concernant le CETA d'abord, c'est toujours le statu quo, le texte est finalisé, mais il n'est pas encore paraphé par les négociateurs. Ceci est lu par certains comme un signal politique, notamment compte tenu du refus tranché des dispositions sur le chapitre ISDS que la Commission Européenne avait soumis à consultation. Cependant, rien n'est gagné, les travaux et les pourparlers avancent dans les coulisses. Peut-être faudra-t-il attendre le résultat des élections canadiennes du 19 octobre pour en apprendre plus sur les intentions des uns et des autres ?

Concernant le TTIP, la France avait fait des propositions concernant des modalités alternatives sur l'ISDS, sans pour autant remettre en question le principe. La réaction des autres partenaires européens a été mitigée, et une position commune proposant des alternatives ne se dessine pas vraiment. De ce fait, l'inclusion de l'ISDS dans le futur projet d'accord est toujours d'actualité. L'opposition des mouvements sociaux et des syndicats est plus nécessaire que jamais. La Commission européenne doit

annoncer ces jours-ci ses intentions quant au chapitre ISDS (voir aussi la publication séparée de l'Espace international sur le TTIP/TAFTA).

Pendant la trêve estivale, un autre aspect, jugé néfaste, s'est imposé au débat : la création d'un conseil transatlantique sur la réglementation. En deux mots, il s'agit de transformer l'accord TTIP en un simple accord-cadre, dépourvu de substance tangible. Cet accord (vide) sera présenté aux parlements en Europe, qui seront autorisés à en débattre, et appelés à le ratifier.

Néanmoins, le réel travail - de dérèglementation pour certains - sera effectué dans le cadre de simples consultations inter-gouvernementales, à huis clos, et sans être soumis aux Parlements. Sous prétexte de mise en œuvre d'un accord qui, pour la forme a été ratifié, débattu et accepté par les institutions représentant la légitimité démocratique, le démantèlement des acquis sociaux et techniques se fera dans l'opacité totale. Sans doute ne serons-nous pas au bout de nos surprises concernant les négociations commerciales...

Une journée d'action européenne est d'ores et déjà programmée à l'occasion du prochain tour de négociation, tout début octobre.

WJ

Les « DESC », kesako ?

Les droits économiques, sociaux et culturels ou «DESC» sont un ensemble de droits qui recouvrent un certain nombre d'**aspirations humaines fondamentales** : avoir un logement, le droit au travail, se nourrir, bénéficier d'une éducation, vivre dans un environnement sain, les droits syndicaux, avoir accès à un système de soins, le droit à des conditions de travail justes et favorables, etc.

Ces droits sont reconnus dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (« PIDESC »), qui est entré en vigueur en 1976. Référence internationale pour les droits économiques, sociaux et culturels, ce Pacte crée des obligations internationales juridiquement contraignantes pour les 114 États qui l'ont ratifié.



Le Protocole facultatif

Le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (« PF- PIDESC ») établit, quant à lui, un **mécanisme de plainte au niveau international** pour les personnes dont les droits économiques, sociaux et culturels (tels que définis dans le PIDESC) ont été violés et qui n'ont pas obtenu justice dans leur propre pays. En effet, ce protocole permettra à des particuliers ou aux groupes et organisations qui agissent en leur nom, victimes de violation de leurs droits, d'obtenir justice sur le plan international, en engageant des recours auprès du comité DESC des Nations-Unies, lequel est composé d'experts indépendants qui surveillent l'application du PIDESC par les États parties.

Le protocole prévoit également un mécanisme d'enquête qui permettra au Comité de se rendre dans le pays concerné afin de vérifier les allégations, s'il est informé qu'un État porte gravement atteinte aux droits inscrits dans le Pacte. Par ailleurs, il servira à soutenir les efforts visant à obtenir une plus grande reconnaissance des DESC, dans les lois nationales et devant les tribunaux.

Au plan national, le 31 octobre 2014, la **plateforme DESC** (collectif d'une trentaine d'organisations de la société civile -syndicats, associations de défense des droits humains et de solidarité internationale, coalitions-) et dont fait partie la CGT a obtenu après sept ans de plaidoyer la ratification par la France du Protocole facultatif au PIDESC. Entré en vigueur depuis le 18 mars 2015 en France, le protocole permet dorénavant aux victimes de violations des DESC par manque d'action de l'État français de porter plainte devant le comité DESC, ouvrant ainsi une **nouvelle voie de recours** en France. La plateforme DESC a salué ce vote qui marque une **avancée majeure** pour la protection et justiciabilité de tous les droits humains en France.

Le rapport contradictoire

Par ailleurs, le 10 mars 2015, la plateforme DESC a présenté un rapport contradictoire sur le respect par la France des droits économiques, sociaux et culturels au comité DESC. La CGT faisait partie, aux côtés d'Amnesty International et Terre des Hommes, de la délégation qui s'est rendue en mars dernier à Genève pour le pré-examen de la France devant le Comité DESC.

Inscrit dans une volonté de constituer un véritable outil d'éducation populaire, ce rapport est le fruit d'un travail inter-associatif et syndical. À travers **21 thématiques et 217 recommandations**, il examine de façon critique dans quelle mesure la France satisfait aux obligations aussi bien internes qu'internationales qui lui incombent. Il permet également d'évaluer la mise en œuvre des observations formulées par le comité DESC et met en exergue des recommandations en vue d'atteindre la pleine effectivité du PIDESC en France.

OY

Mariannick LEBRIS

Formation syndicale - Asie & Pacifique
Courriel : mk.lebris@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 82
Mobile : 06 83 27 59 39

Denis MEYNENT

Membre du CESE
Courriel : d.meynent@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 78

Matthieu MORIAEZ

Questions économiques
Afrique – Océan Indien
Courriel : m.moriaez@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 86
Mobile : 06 19 60 50 21

Marie-Christine NAILLOD

Coopération au développement - Amériques
Courriel : mc.nailod@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 92
Mobile : 06 27 79 60 49

Joëlle SCHNITZER-BAMBI

Relations bilatérales en Europe - Balkans
Courriel : j.bambi@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 81

Renata TRETIAKOVA

Gestion des projets européens et internationaux
Courriel : r.tretiakova@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 79

Özlem YILDIRIM

Droits - Migrations – Proche et Moyen Orient
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 83

Conception - réalisation : La CGT
Espace International
Case 7-3 - 263 rue de Paris
93516 Montreuil cedex
Maquette : département Information
et Communication (DIC)
MTG - 21/09/2015
Photos : DR
Imprimé par nos soins

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE
Financé par les cotisations des syndiqué-e-s



Nouvelle d'Afrique

Projet CSI Afrique

Depuis 2012, la CGT est engagée aux côtés de la CFDT et de la CSI Afrique dans un programme de renforcement des capacités syndicales en Afrique de l'Ouest. Co-financé par l'Agence Française du Développement (AFD), sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, ce programme implique sept sept pays africains (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et 25 centrales syndicales. Plus de 70 syndicalistes sont engagés dans cette coopération syndicale.

L'objectif de ce projet est de « *Soutenir l'action syndicale en matière économique pour faire du travail décent une réalité en Afrique* ». Partant des besoins des organisations syndicales africaines et de la nécessité de développer les capacités d'analyse économique, des Centres d'Action et de REcherche Syndicales (CARES) ont été mis en place dans les sept pays. Les CARES se sont donnés deux priorités de travail : la protection sociale et l'analyse budgétaire. L'objectif est, à partir de la réalité existante, de travailler à l'extension de la protection sociale dans chacun des pays concernés, d'analyser les priorités budgétaires des États africains au regard des revendications des organisations

syndicales. Les OS qui luttent pour un meilleur accès à l'emploi, le développement de la formation professionnelle, l'amélioration des infrastructures en matière de soin ou d'enseignement et l'augmentation du nombre de recrutements ont alors pu constater que leurs revendications en matière d'améliorations sociales étaient très inégalement prises en compte par les gouvernements respectifs...

Chaque priorité a été portée par une campagne syndicale sur une année, avec production de rapports d'analyses, élaborations de cahiers revendicatifs et de propositions syndicales, plaidoyers dans les médias et auprès des gouvernements.

Au-delà même des thématiques de travail, l'objectif de ce projet est d'œuvrer au renforcement du syndicalisme en Afrique de l'Ouest. Quand nombre de pays africains font face à l'émiettement du mouvement syndical et la prolifération des organisations, la dynamique intersyndicale au cœur de ce programme a contribué au dialogue et au travail commun entre toutes les organisations impliquées. L'intérêt de ce projet n'a pas été reconnu seulement par les organi-

sations syndicales africaines et françaises mais également par le ministère des Affaires étrangères français. Ainsi, en décembre 2013, ce projet a été sélectionné lors du forum Afrique « *100 innovations pour le développement durable* » organisé par l'AFD à Paris. La CSI Afrique a alors été invitée avec vingt autres porteurs de projet pour présenter ce programme, seule initiative syndicale à avoir été retenue.

Forts de l'utilité de ce projet, mais conscients également de ses marges de progression, les acteurs du programme, CGT, CFDT et CSI Afrique sont actuellement au travail pour sa poursuite. Reprenant les mêmes acteurs syndicaux africains et s'élargissant aux organisations syndicales de Côte d'Ivoire, il aura pour tâche de consolider les démarches engagées et de poursuivre sur de nouvelles thématiques économiques les analyses et plans d'actions pour faire du travail décent une réalité en Afrique.

À l'issue de cette deuxième phase, il est envisagé que les acteurs africains acquièrent leur autonomie.

MM

Nouvelles d'Asie - Pacifique

Polynésie – Des nouvelles d'O Oe To Oe Rima

Le 6^e congrès d'O Oe To Oe Rima qui s'est déroulé les 6 et 7 novembre 2014 à Papeete a élu une nouvelle direction et réélu au poste de Secrétaire général Atonia Teriinohorai. Les 120 délégués présents ont adopté les orientations de la confédération pour les trois années à venir : la situation des travailleurs dans l'hôtellerie – un secteur économique important du pays ; la lutte contre l'annualisation du temps de travail ; la création d'une caisse de chômage qui n'a jamais existé en Polynésie française malgré les

recommandations de l'OIT depuis 1996 etc.

Le système de retraite a aussi fait partie des débats du congrès. En effet, aujourd'hui, il y a de moins en moins de salariés en Polynésie et les caisses de retraites seront déficitaires en 2016. O Oe To Oe Rima revendique une réforme de la protection sociale généralisée c'est-à-dire de la branche maladie comme de la branche retraite. À l'occasion de leur visite en France, Atonia

Teriinohorai et Ronald Terorotua ont rencontré Philippe Martinez et plusieurs organisations de la CGT. Parmi les nombreuses questions abordées (voir la déclaration commune du 28 avril), celle du nucléaire et des conséquences des essais de la France dans le Pacifique font partie des plus importantes pour O Oe To Oe Rima.

MLB

Népal – Engagement unitaire des syndicats pour la reconstruction

La réunion internationale de solidarité avec le Népal organisée à Katmandou les 3 et 4 septembre 2015 par la CSI et le Conseil des affiliés du Népal, ITUC NAC (GEFONT, ANTUF et NTUC) s'est centrée sur la création d'emplois décents dans le processus de reconstruction. Ont participé des dirigeants et militants des syndicats népalais, la CSI et la CSI Asie-Pacifique, les Global Unions, des organisations syndicales (notamment la CGT, la CGIL et la CISL d'Italie, Rengo du Japon), des organisations de solidarités dont plusieurs liées aux syndicats et le ministre du Travail. La première priorité syndicale est la création d'emplois décents pérennes, c'est-à-dire avec des salaires suffisants, une amélioration des conditions de

travail et de la santé et sécurité sur le lieu de travail, une promotion de l'emploi des femmes sans discrimination et la lutte contre le travail des enfants. Pour les syndicats népalais, ces éléments ainsi que la nécessaire adoption de la loi sur la sécurité sociale qui est en ce moment devant le Parlement sont essentiels pour lutter contre la pauvreté et l'émigration massive.

La feuille de route pour la reconstruction adoptée par les organisations syndicales népalaises a reçu le soutien des participants à la conférence et celui du Ministre du travail. Elle fera l'objet d'une campagne syndicale unitaire de longue haleine pour l'égalité et la justice sociale.



Pour avoir le texte complet de la déclaration commune adoptée, merci de vous adresser à l'espace International confédéral.

MLB

Corée – MTU, le syndicat des travailleurs migrants

Alors que le nombre des migrants augmente rapidement en Corée (environ 700 000), cela faisait huit ans que leur syndicat, MTU (Migrant workers Trade Union) attendait d'être légalisé. C'est presque chose faite. Le 26 juin 2015, la Cour suprême a confirmé le droit des migrants à se syndiquer.

Créé en coopération avec les confédérations coréennes (KCTU et FKTU), MTU - un instrument essentiel pour la défense des droits des migrants notamment sans papier en Corée - va maintenant devoir lutter pour

l'application de cette décision par un gouvernement très antisyndical. Beaucoup de grandes entreprises coréennes voient cette nouvelle d'un mauvais œil. En effet, prenant prétexte des nouvelles conditions de la mondialisation, elles cherchent pour les emplois les moins qualifiés et les plus dangereux, à embaucher des travailleurs migrants aux salaires beaucoup moins élevés et le plus souvent sans papiers.

MLB



Inde – Une grève historique

Une participation record. Près de 150 millions de travailleurs ont participé le 2 septembre dernier à la grève générale à l'appel des 10 principales organisations syndicales composant la plateforme syndicale commune – BMS proche du BJP au gouvernement et le Front des syndicats n'appelaient pas à l'action. Les manifestants protestaient contre les propositions de lois visant à réduire la capacité des travailleurs à s'organiser, la flexibilisation du marché du travail,

la poursuite des plans de privatisation, et pour une augmentation du salaire minimum supérieure à ce qui est proposé. Des secteurs comme la banque et les transports publics ont été particulièrement mobilisés ainsi que certaines régions et localités comme le Bengale occidental, Bangalore ou Hyderabad.

Des organisations syndicales non membres de la plateforme commune, comme NTUI



appelaient aussi à la grève saluant la participation des travailleurs irréguliers, en CDD, à la journée en particulier dans les secteurs les plus dangereux qui ont pris le

risque de perdre leur emploi en participant à l'action. La coordination avec d'autres forces syndicales a permis la fermeture complète de zones industrielles à Bhilai et

Adityapur et dans les plantations de thé du Bengal occidental.

MLB

Myanmar – Enregistrement officiel de CTUM



Le 29 juin 2015, les syndicats birmanais connaissaient une de leurs premières victoires avec l'adoption de la législation sur le salaire minimum statutaire (3 600 kyatts par jour soit 2,5 €). Et en juillet, la CTUM, Confédération des syndicats du Myanmar (qui a changé son nom qui était la FTUB) a été enregistrée officiellement. Elle compte 650 syndicats affiliés. Ses priorités :

- reconstruire le mouvement syndical ;
- lutter contre le travail forcé et le travail des enfants ;
- lutter contre les violations de la liberté d'association et les faire connaître ;
- développer des formations syndicales intensives et la syndicalisation ;

- connaître et analyser la situation sociale et économique ;
- le long des frontières, favoriser la prise de conscience des syndicats sur la situation des communautés ethniques ;
- faire connaître les conditions des travailleurs aux organisations internationales ;
- construire des liens avec les organisations syndicales au niveau international ;
- faire des campagnes pour améliorer la situation économique et sociale de la population birmane.

Les syndicats qui s'étaient créés depuis quelques années sont interdits pendant l'occupation japonaise entre 1941 et 1945. Dès 1945, ils se reforment. En 1948, la Birmanie devient indépendante et pendant les dix années suivantes plusieurs organisations syndicales voient le jour. Le 2 mars 1962, le général Ne Win fait un coup d'État qui est suivi de l'interdiction notamment des organisations d'étudiants et des syndicats de travailleurs, et des journalistes indépendants. Pendant toute la période totalitaire, la répression affaiblit considérablement le mouvement syndical.

Le 8 août 1988 marque le début de révoltes étudiantes contre le pouvoir. Pendant ces soulèvements, les syndicats qui voient le jour dans tous les secteurs économique appellent avec les organisations étudiantes à des manifestations et des arrêts de travail. Le 18 septembre, suite à un nouveau coup d'état militaire dirigé par le général Saw Maung, la répression s'abat sur le pays. Tous les syndicats sont interdits, les dirigeants obligés de démissionner et arrêtés. Beaucoup partent en exil.

En 1991, des travailleurs et des étudiants en exil créent la Fédération des syndicats de Birmanie (FTUB) qui interviendra de l'extérieur et à l'intérieur de façon clandestine pour informer et former les travailleurs. Elle interviendra également pour faire connaître le comportement des firmes multinationales notamment du pétrole et de l'exploitation forestière contre les travailleurs birmanais.

En septembre 2012, suite aux mobilisations en Birmanie et à l'étranger, la junte doit laisser le pouvoir aux civils - tout en continuant à exercer un ferme contrôle. Des syndicats se créent. La FTUB et ses dirigeants peuvent rentrer au Myanmar après plus de vingt ans d'exil. Elle change de nom et devient la Confédération des syndicats du Myanmar (CTUM).

MLB

Nouvelles d'Europe

Finlande – le gouvernement de droite braque les syndicats

Le gouvernement de droite, élu en avril 2015, a annoncé une réforme du marché du travail. Son objectif affiché était de faire progresser la compétitivité de l'économie finlandaise. Ceci devait passer en particulier par une augmentation du

temps de travail de 5 %, acquis à travers la réduction du droit aux congés payés dans certains secteurs, la baisse de l'indemnité des heures supplémentaires, et l'introduction de jours de carence pour les congés maladie.

Le gouvernement mettait en perspective une contrepartie consistant à plus de sécurité pour les salariés licenciés.

Il a demandé aux interlocuteurs sociaux de fixer entre eux, à travers un accord collectif,

les modalités de cette réforme. Face au refus répété de la partie patronale, aucun accord n'a pu être trouvé, malgré deux tentatives de relancer les négociations. Fin août, face au constat d'échec, le gouvernement a annoncé vouloir passer par la voie législative, et de mettre en œuvre sa réforme intégralement et de façon unilatérale. Dans le contexte scandinave, ceci représente un affront aux « partenaires sociaux » qui récla-

ment leur autonomie, et indépendance dans la fixation des règles régissant leurs relations.

Les syndicats finnois sont prêts à se mobiliser, et ce massivement. Une première journée d'action est annoncée le 18 septembre. La possibilité d'une grève générale est déjà évoquée, et les souvenirs des années 50 où une grève générale de trois semaines a fait

céder le gouvernement, résultant en un renforcement considérable du poids syndical. Encore aujourd'hui, les syndicats en Finlande sont forts, et redoutés quand ils vont au conflit. Si le gouvernement ne trouve pas de voie de sortie, il fera front à une crise sociale massive dans les mois à venir.

WJ

Suède – les doutes sur la politique austéritaire montent en force

Depuis septembre 2014, la gauche suédoise se voit confrontée à un débat qui remet en question ses orientations économiques pendant la crise, depuis 2008, mais bien au-delà. La constitution suédoise actuelle stipule une obligation d'excédent primaire du budget national. La mise en œuvre des gouvernements successifs, y compris celui de Stefan Löfven, ancien Secrétaire général de la fédération de la métallurgie, consistait essentiellement en une approche austéritaire.

Plusieurs études d'instituts indépendants et de LO-Suède ont démontré entre temps que les théories sur lesquelles les politiques gouvernementales s'étaient basées ne tenaient pas debout. Pire, elles expliquent que ces politiques par temps de crise aggravent encore la situation, et augmentent le chômage.

Du coup, les syndicats demandent l'abandon des politiques d'austérité, de réviser l'obligation d'un budget national excédentaire, et de passer à une période où les investissements seront financés sur un endettement primaire. Ceci devrait permettre de réorienter les politiques économiques vers une approche d'investissement public, notamment dans le secteur de la sécurité sociale et les infrastructures publiques.

Généralement, d'après la position des syndicats, une politique légèrement déficitaire sera nécessaire pour rattraper le retard pris dans les politiques publiques, notamment les politiques sociales. Par ailleurs, il faudra rééquilibrer l'endettement public avec l'endettement des ménages privés, en forte augmentation.

Les syndicats ne cachent plus une distance critique vis-à-vis du gouvernement social-démocrate/vert suédois. Pour atteindre le plein emploi et réaliser une politique salariale solidaire, il faudra couper avec les politiques menées jusqu'alors.

LO-Suède prévoit de soumettre son rapport sur les politiques économiques des années passées à son congrès de 2016. Ceci pourra ouvrir une perspective d'une réorientation de leur position vis-à-vis des politiques européennes.

WJ

À voir, à lire

Le trafic de migrants en Asie de plus en plus complexe et dynamique

Dans son nouveau rapport, publié en anglais fin avril 2015, l'ONUDC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), attire l'attention sur les graves questions posées par le trafic de migrants en Asie. Ces activités criminelles génèrent un revenu annuel de 2 milliards de dollars pour les groupes criminels et provoquent la mort et le non respect des droits humains.

L'analyse du trafic de migrants dans 28 états du Moyen-Orient au Pacifique montre que les réseaux criminels exploitent l'espace entre la demande et la migration légale en exigeant des tarifs qui vont jusqu'à 50.000 dollars pour certaines destinations. Une grande partie des migrants qui s'en remettent aux trafiquants pour franchir les frontières à la recherche d'une vie meilleure finissent dans des situations de trafic d'êtres humains. Loin de chez eux et travaillant dans l'illégalité, ces migrants n'ont aucune possibilité de faire reconnaître les droits humains élémentaires et deviennent ainsi vulnérables. L'Asie du Sud-est continue de servir de source importante mais aussi de lieu de transit et de destination pour le trafic de migrants dont la plus grande partie se passe dans la région mais aussi avec des destinations aussi lointaines que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada ou les Etats-Unis. Ces migrants sont difficiles à identifier dans le cadre d'une migration légale en augmentation rapide qui accompagne l'intégration régionale – en particulier, autour de nouveaux projets d'infrastructure et de l'ouverture des frontières. Les réseaux criminels sont extrêmement flexibles et s'adaptent rapidement aux changements en réorganisant les filières et contournant les contrôles frontaliers. Pour l'ONUDC, la complexité du phénomène de migration en Asie impose de sortir de solutions simplistes, de renforcer la coopération entre les différents pays tout en améliorant les législations et les politiques, protégeant les droits des migrants et identifiant les pratiques criminelles.

Pour lire le rapport : Migrant Smuggling in Asia : Current Trends and Related Challenges.

MLB



Pour que l'Union Européenne devienne réellement et directement un sujet de droit devant l'OIT



Meeting pour la ratification de la convention 143 par la Belgique en 2013 - Source FGTT-ABVV

Alors que l'Union Européenne est une force prescriptive des évolutions du droit pour les états membres, par le jeu de l'élaboration et de la transposition des directives, elle s'exonère des règles que fixe l'OIT en n'étant pas directement sujet de droit devant l'organisation. Comment cela se peut-il alors que par définition, toute directive transposée par un état membre devient automatiquement « interrogeable » devant le corpus des normes de l'OIT ⁽¹⁾ ?

Ce paradoxe n'est pas nouveau et apparaît de façon éclatante dans le cadre de la production de jurisprudence par les différentes instances juridiques européennes. C'est ainsi que les arrêts Laval et Viking subordonnant l'exercice du droit de grève aux intérêts économiques de l'entreprise contreviennent ostensiblement à la convention 87 de l'OIT sur les libertés syndicales.

En 2011, nos camarades du TUC britannique avaient d'ailleurs attaqué un acte législatif du Royaume-Uni (Balpa) qui visait à transposer dans le droit du pays cette jurisprudence de la CJCE. Le comité des experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT avait alors considéré que cet acte législatif se plaçait potentiellement en contravention de la convention 87 de l'OIT. Par ricochet, les experts atta-

quaient par conséquent aussi les décisions à la source de cette évolution législative britannique, donc les arrêts Laval et Viking.

Pourtant les arrêts de la CJCE eux-mêmes ne tombent pas directement sous le coup de la loi internationale du travail. Cette menace contre une jurisprudence européenne très favorable au patronat avait à l'époque suscité l'offensive de l'Organisation Internationale des employeurs, le MEDEF mondial, qui avait alors menacé de quitter l'OIT si l'affaire Balpa était inscrite à l'ordre du jour des travaux de la commission des normes de la conférence internationale du travail de 2011.

Dans la foulée de cette affaire, sans doute échaudés par elle, les employeurs ont d'ailleurs continuellement attaqué le rôle des experts chargés de l'application des normes, de même, plus globalement que la reconnaissance par l'OIT et ses différentes instances d'un droit de grève découlant de l'application de la convention 87.

Cette situation ambivalente (que l'on peut étendre à toutes les organisations régionales d'états), permet de surcroît aux pays européens membres de l'UE d'évoquer leur appartenance à l'union pour freiner la dynamique de ratification des conventions de l'OIT.

On l'entend ainsi de la part de la France pour justifier les délais de ratification de certaines conventions. Il faudrait attendre le signal de Bruxelles afin de ne pas placer en porte-à-faux le droit communautaire par rapport aux normes internationales du travail. A l'inverse, il ne veut pas reconnaître qu'à partir du moment où un pays a ratifié une convention de l'OIT, elle devrait l'être pas tous les états membres. Ainsi, la France refuse de ratifier la convention 143 qui protège les travailleurs migrants, suivant en cela

les conseils de la Commission, qui enjoint depuis quelques années ses états membres à ignorer ce texte. Mais notre pays refuse tout autant l'argument que, puisque l'Italie et quatre autres pays européens ont déjà ratifié cette convention, la règle du précédent existe et que rien n'empêche un autre état de s'engager dans la voie de la reconnaissance de cette norme importante.

Il faut dire qu'en juin 2013, la DG emploi, affaires sociales et inclusion de la commission européenne a publié un étonnant document censé croiser les normes internationales du travail avec l'acquis communautaire et les traités. Il en ressort une classification des conventions de l'OIT en trois catégories : celles relevant de la haute priorité, pour laquelle la ratification est encouragée, celles relevant de la priorité moyenne, pour laquelle la ratification n'est pas encouragée et celle relevant de la priorité basse, pour laquelle la ratification est déconseillée. De plus, pour revenir à la convention 143, elle est dans ce document considérée comme relevant de la compétence exclusive de l'Union (à la différence d'autres qui relèvent d'une compétence partagée, ou exclusive des états membres). Il devient dans un tel contexte impossible d'exiger de la France la ratification de certaines conventions, l'autorisation préalable à ratification devant venir de la commission. Dès lors, comment accepter que l'UE ne soit pas directement sujet de droit devant le « code international du travail », puisque c'est elle qui donne ou non le feu vert à ses états membres pour les ratifications ⁽²⁾.

Dans ce même document, qui constitue le fondement de l'approche de nombreux ministères du travail de pays membres en matière de ratification des normes de l'OIT, on trouve de façon encore plus surprenante un chapitre entier listant les conventions incompatibles aux yeux de la commission

(1) À condition que l'état concerné ait ratifié la convention, ou qu'il s'agisse de l'une des huit conventions fondamentales.

(2) La compétence exclusive de l'UE concerne ainsi 27 conventions portant notamment sur les migrants, les droits fondamentaux, la santé au travail, la sécurité sociale, les salaires, le temps de travail, l'inspection du travail ou l'emploi.

avec l'acquis communautaire ou les traités. Parmi elles on retrouve un autre texte relatif aux travailleurs migrants : la convention 97, pourtant ratifiée par la France en 1954, jugée incompatible. À l'appui de ce verdict sans appel, la commission liste les huit divergences entre le droit communautaire et cette convention : elle conteste par exemple que cette convention fasse obligation aux états l'ayant ratifiée de fournir aux migrants un service gratuit en matière d'emploi ou d'assurer leur accueil dans des conditions décentes. Quant à la convention 143, ce ne sont pas moins de treize points de divergences qui sont listés. La commission n'aime décidément pas les normes de l'OIT en faveur des migrants, alors qu'elles constituent un point d'appui important et qu'elles sont en résonnance forte par rapport à l'approche que la CGT développe sur ce sujet.

PC

Le PERC

Traditionnellement, l'organisation continentale européenne de la CSI (appelée PERC) organise son Assemblée Générale (c'est-à-dire son congrès) immédiatement après le congrès de la CES. Ainsi, l'AG du PERC aura lieu à Bruxelles en décembre 2015. Les réunions préparatoires s'enchaînent depuis le mois d'avril, et la CGT s'est fortement impliquée dans les travaux.

Les enjeux ne manquent pas pour cette organisation syndicale, qui a la lourde tâche de faire fonction de pont entre l'Union Européenne et ses traditions syndicales, et les organisations des pays à l'Est de l'UE, dont notamment la Russie qui pèse très lourd dans cette structure.

Il y a premièrement la question de la paix : depuis l'invasion partielle de l'Ukraine par la Russie (voir notre article dans la Newsletter 11/12 de mai 2014), la guerre est à nouveau une réalité sur notre continent. L'autre question, et malheureusement pas sans lien avec la première, c'est la question des relations commerciales entre l'UE et son voisinage à l'Est : ce n'est pas par hasard que l'invasion russe est déclenchée lorsque l'Ukraine annonce sa volonté de signer un accord de partenariat avec l'UE.

Ces relations interrogent fortement la position et l'attitude des syndicats dans l'UE, puisque la politique commerciale se fait là, et non pas ailleurs. Ce sera l'un des principaux enjeux de l'AG à Bruxelles.

Séisme Népal

La CSI-Asie/Pacifique a organisé une réunion des syndicats qui avaient la volonté de s'impliquer dans l'effort de reconstruction du Népal. Pour la première fois, la CGT a été présente à une réunion de la région Asie de la CSI, et a contribué aux travaux de cette conférence (voir article dans ce numéro). Cette présence devra servir d'ouvre-porte pour des relations plus étroites et plus constructives avec les organisations de la région et la CGT.

Mission Sahara Occidental

À la suite des décisions du Congrès de la CSI de Berlin en 2014, la CSI organise une mission de visite et d'exploration dans le Sahara Occidental. Une première visite, notamment dans la partie occupée par le Maroc était prévue début septembre, mais a dû être ajournée suite au refus des autorités marocaines d'admettre sur « son » territoire la délégation de la CSI. La CGT faisait partie de la délégation refusée, et fera partie des rendez-vous ultérieurs.

Une deuxième partie de cette mission concernera les parties du territoire sous contrôle algérien, dont la date est actuellement en négociation.

Lors du Conseil général de la CSI qui se tiendra du 10 au 12 octobre à São Paulo, la question de cette mission sera débattue. Ni la CSI, ni les organisations qui se sont impliquées dans sa mise en œuvre, (dont la CGT) n'ont l'intention de lâcher du lest sur leur position.

WJ



Envoyez vos dons à L'Avenir social

263 rue de Paris - Case 419 - 93514 Montreuil Cedex

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Solidarité Népal - Un reçu vous sera adressé dès réception